

Résolution 988

Pour le climat, réduisons nos émissions de CO₂ avec des actes concrets ! Utilisons nos ressources en énergies renouvelables
(Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- les pénuries d'énergie attendues à l'avenir ;
- les diverses manifestations pour le climat en Suisse et dans le monde ;
- l'objectif de freiner l'exploitation des énergies fossiles émettrices de CO₂ ;
- la nécessité de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et des paysages ;
- le constat d'un déploiement trop lent des énergies renouvelables dans notre pays ;
- qu'avec l'abandon de la rétribution à prix coûtant (RPC) fédérale, les diverses subventions aux propriétaires privés favorisent l'autoconsommation et non la production d'électricité pour l'ensemble de la population ;
- que l'énergie solaire n'est par exemple qu'à l'origine de 2,25% de la production d'électricité en Suisse ;
- qu'en matière énergétique également, il convient de favoriser les solutions constructives, novatrices et incitatives, plutôt que les mesures obligatoires et punitives ;
- que l'énergie solaire peine à avancer du fait du prix de l'électricité et du prix de rachat de l'énergie renouvelable ;
- la nécessité que les propriétaires d'installations puissent rentrer dans leurs frais ;

- l'atout d'une production locale d'énergie verte, face aux importations d'énergies carbonées de l'étranger ;
- que la mesure incitative pourrait être basée sur l'ancien système de la rétribution à prix coûtant (RPC) ;
- que cette rétribution s'ajouterait aux aides à l'investissement appelées rétribution unique (RU),

demande à l'Assemblée fédérale

- de lancer une offensive de formation fédérale pour créer les compétences utiles à la filière solaire afin de répondre à l'urgence climatique et à former les 20 000 professionnelles et professionnels, en Suisse, indispensables à cette évolution ;
- de soutenir massivement, par le biais d'aides fédérales, la rénovation des toits et la pose d'installation photovoltaïque ;
- de proposer des mesures ciblées d'incitations fiscales, notamment sur les revenus tirés de l'énergie solaire injectée dans le réseau ;
- de déployer ces mesures de formation, d'aides financières et d'incitations fiscales en partenariat avec les autorités cantonales.